

***IMPACT DE L'ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE DES FEMMES DANS LE
DOMAINE DE LA CITOYENNETÉ, DE LA DÉMOCRATIE ET DES VALEURS
CULTURELLES (PROVINCE DU MAYO KEBBI EST, TCHAD)***

Justin BAYANG

Université de N'Djamena

E-mail : justinbayang56@gmail.com

RÉSUMÉ :

L'alphabétisation fonctionnelle est un instrument qui conduit à la réalisation parfaite du statut politique des apprenants. Le moral civique des bénéficiaires d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle se transforme et se traduit dans les actes posés au quotidien ou pendant les moments cruciaux de la vie politique d'une communauté située dans le temps et dans l'espace. L'engouement massif des citoyens le jour du scrutin électoral exhibe la maturité politique couronnée par la promotion des valeurs culturelles des femmes qui, au de part d'exercice d'apprentissage en rapport avec les droits et devoirs, s'en chargent et deviennent des actrices éveillées. Les résultats de cette recherche démontrent la maturité décisionnelle et participative des femmes qui, longtemps sous le marasme d'analphabétisme accru, sont actives dans les échéances démocratiques et culturelles. 88,88% des néo-alphabétisées qui maîtrisent les devoirs et les droits de l'homme contre 11,12% des néo-alphabétisées qui ont affirmé avoir bien la maîtrise de droits et devoirs de l'homme. 100% des femmes respectent l'intégrité physique de leurs parents conformément à l'article 29 qui impose le devoir de « *respecter à tout moment ses parents, de les nourrir, de les assister en cas de nécessité, » « préserver et renforcer la solidarité sociale et nationale*

Mots-clés : alphabétisation, culture, démocratie, devoirs et droits

ABSTRACT :

Functional literacy is a tool that leads to flawless fulfillment of learners 'political status. The civic moral of learners of given functional literacy programmed changes et is observed through the everyday activities or during important moment of community's political life situated somewhere in known place. Massive Infatuation of citizens the day of election flaunts political maturity and the promotion cultural values of women who, before exercise of learning relating to rights and duties become aroused actresses. The results of that research show decision-making maturity and participation of women who under the illiteracy are now active in democratic and cultural expiration. 88.88% of learner's women who master human duties and rights. 100% of women respect physical wholeness of their parents according article 29 that enforces the duty to respect every moment his parents, to feed them, to assist them in case of necessity, to preserve and reinforce social and national solidarity.

Keywords : alphabetisation, culture, democracy, duty and rights

Introduction

L'alphabétisation fonctionnelle est un instrument qui conduit à la réalisation parfaite du statut politique des apprenants. Le moral civique des bénéficiaires d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle se transforme et se traduit dans les actes posés au quotidien ou pendant les moments cruciaux de la vie politique d'une communauté située dans le temps et dans l'espace. L'engouement massif des citoyens le jour du scrutin électoral exhibe la maturité politique couronnée par la promotion des valeurs culturelles des femmes qui, au de part d'exercice d'apprentissage en rapport avec les droits et devoirs, s'en chargent et deviennent des actrices éveillées. La question qui se pose est de savoir quel est l'impact de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes dans le domaine de la citoyenneté, de la démocratie et des valeurs culturelles ? L'hypothèse de cette recherche est que l'alphabétisation fonctionnelle des femmes favoriserait la participation massive des femmes dans le domaine de la citoyenneté, de la démocratie et des valeurs culturelles. L'objet du présent travail est évaluer l'impact de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes de la commune de Tikem et ses environs dans le domaine de la démocratie, à la citoyenneté et aux valeurs culturelles. Cette recherche a suivi plusieurs étapes allant des recherches documentaires au Centre d'étude des langues du Tchad(CELT), au CEFOD et à l'investigation des données dans les sites de recherches pour relever les données de seconde mains. Les approches quantitative et qualitative mais aussi les observations directes et les entretiens directs à base des questionnaires ont permis de réaliser cette recherche avec un échantillon de 18 néo alphabétisées choisies par la méthode aléatoire et représentative au centre d'alphabétisation dans la commune de Tikem. Dans le présent article, l'accent sera mis sur l'impact de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes de la commune de Tikem et ses environs se rapport d'une part à la démocratie, à la citoyenneté et aux valeurs culturelles d'autre part. Nous aborderons dans un premier temps l'impact de l'apprentissage des femmes sur la maîtrise et la notion des droits et devoirs des femmes. Cette section s'accompagnera de l'analyse des connaissances ou de méconnaissance des droits et devoirs des handicapés par les néo-alphabétisées. Nous passerons en revue le niveau de rapport d'estime qui s'établit dans les foyers. A cela, s'ajoute l'examen de rapport et le degré de respect mutuel qui se vit entre les voisins des néo-alphabétisées mais les activités professionnelles de ces dernières. Mettront un terme à ce chapitre, l'examen de la vocation professionnelle et le traitement salarial des néo-alphabétisées.

Méthodologie de la recherche

Pour mener la présente investigation, plusieurs démarches ont été entreprises. Les recherches documentaires au Centre d'étude des langues du Tchad(CELT) et les bibliothèques de la capitale tchadienne nous ont accueilli. Les enquêtes de terrain avec les guides d'enquête ont permis de recueillir les données de secondes main. Les guides tels que perçu par Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy , cités par Ndikwé Tchago(2020, P. 102) consiste à poser à un ensemble des répondants, le plus souvent représentatif d'une population, une série de questions relatives à la situation sociale, professionnelle ou familiale, à leur opinion, à leur attitudes à l'égard d'opinion ou d'enjeux humains et sociaux, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance d'un événement ou d'un problème, ou encore sur tout autre point qui intéresse les chercheurs.

1. Perception de la citoyenneté et de la démocratie

Selon John Pitseys, (2017), la citoyenneté désigne le statut politique de l'individu. Elle organise les relations que les membres de la société entretiennent avec les institutions politiques et la communauté politique au sens large. A ce titre, la reconnaissance de la citoyenneté reste encore liée au type d'organisation politique le plus caractéristique de la modernité politique, à savoir l'État-nation. La citoyenneté désigne l'ensemble des pratiques par lesquelles l'individu s'investit dans la communauté : dans un régime démocratique, elle représente donc une dimension importante de la participation politique. Par ailleurs, elle repose dans nos démocraties sur l'octroi aux individus d'une série de droits. Ces droits sont chargés de garantir et de promouvoir la liberté politique des citoyens. Enfin, la citoyenneté recouvre les processus et les codes sociaux par lesquels l'individu est reconnu comme membre du corps. La citoyenneté est le statut juridique, politique et social permettant à un individu d'être reconnu comme membre d'une communauté politique et de participer à la vie politique de celui-ci. Le 18 juillet 1996, devant le parlement Congolais sur la vision de la politique africaine de la France et le rôle de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation de l'économie, Jacques Chirac déclare :

« La démocratie, c'est un état d'esprit, ce sont des comportements, de reflexes. C'est le fruit d'un long apprentissage, celui de l'intérêt général, de la tolérance, de l'acceptation des différences. C'est le seul moyen d'être libre et le remède le plus honnête que l'on puisse opposer aux maux de la société. La démocratie exige le rejet de la solution trop facile, de la loi du plus fort et du recours à la violence. Elle dépasse les divisions et les haines. Elle désarme la peur. La démocratie, c'est un État respectueux de chacun, juste, équitable, désintéressé,

capable de susciter l'adhésion, de mobiliser les énergies. C'est l'acceptation des règles transparentes et rigoureuses d'administration et de gestion » (Jacques Chirac) hebdo n°244 du 01 aout 1996 (p.2)

Dans le champ de la démocratie, s'entremêlent le système africain de protection de droits de l'homme et de peuple, le système de protection des nations unies, le système européen de protection des droits de l'homme et le système international américain de protection des droits de l'homme. A cela s'ajoute la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples laquelle charte est adoptée le 26 juin 1981 par l'Organisation des États Africains avant d'entrer en vigueur le 21 octobre 1986.

Les vœux d'insertion des langues et des cultures africaines dans les programmes d'éducation se déploient chaque fois par les décideurs et les partenaires à l'éducation lors des conférences intergouvernementales organisées à l'échelle internationale en faveur des langues. En image de Conférence Intergouvernementale sur les politiques culturelles à Accra du 27 octobre au 6 novembre 1975 et la Conférence Intergouvernementale des ministres sur les politiques linguistiques en Afrique en 1997 à Harare. S'ajoutent à cela, la charte de la francophonie adoptée par la conférence ministérielle de la francophonie à Antananarivo le 23 novembre 2005 et le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique du 28 au 30 juillet 1986 à Addis Ababa.

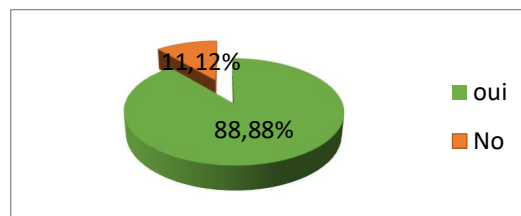
La Charte Fondamentale de la République du Tchad du 28 août 1978 stipule en son article 24 que : « Le français et l'arabe seront des langues officielles. Toutefois la recherche et l'étude des autres langues nationales seront poursuivies et encouragées afin de les rendre fonctionnelles ».

La Charte de la Renaissance Culturelle de l'Afrique, adoptée lors de la réunion des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine à Khartoum en 2006 et dans son article 15, il est stipulé: « *Les États africains reconnaissent l'impérieuse nécessité de développer les langues africaines qui doivent assurer leur promotion culturelle et accélérer leur développement économique et social. A cette fin, les États s'attacheront à élaborer et mettre en œuvre des politiques linguistiques nationales appropriées* ».

L'article 16 de la même Charte stipule que : « *Les États africains devront préparer et mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'introduction des langues nationales africaines dans l'enseignement. A cette fin, chaque État africain devra utiliser les langues africaines en prenant en compte les impératifs dans la cohésion sociale, des avantages technologiques, du développement économique et de l'intégration régionale et africaine* ».

2. Connaissance du droit à la vie sacrée

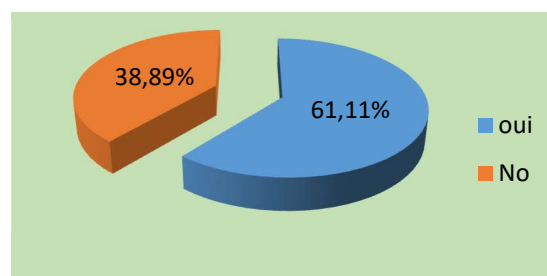
Graphique 1 : Connaissance du droit à la vie sacrée



Le graphique N°1 portant la connaissance de la vie sacrée de l'être humain signale que 88,88% des femmes, soit 16 femmes reconnaissent que la vie humaine est sacrée contre 11,12% des femmes, soit 02 femmes qui ignorent que la vie humaine est sacrée.

3. Possession d'idée par rapport à l'intégrité morale

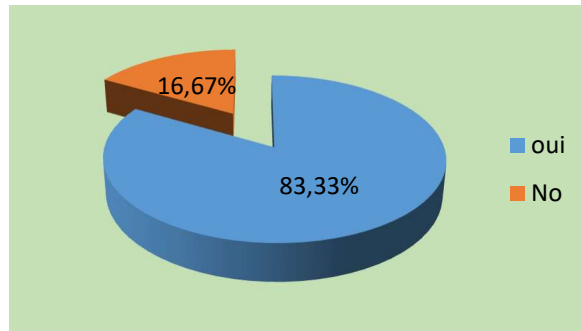
Graphique 2: Possession d'idée par rapport à l'intégrité morale



Le graphique N°2 portant possession d'idée sur l'intégrité physique et morale, 61,11% des femmes ont déclaré avoir une idée sur l'intégrité physique et morale de l'homme contre 38,89% soit 07 femmes qui continuent à ignorer ce droit.

4. *Exercice de droit de liberté*

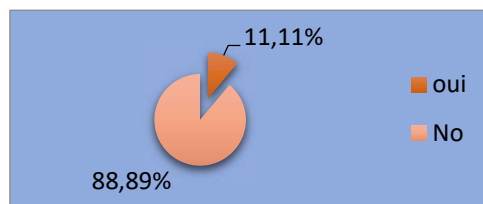
Graphique N°3: exercice de droit de liberté



Le graphique N°3 qui se rapporte à la liberté de mouvement, nous observons qu'il y a 83,33% des femmes, soit 15 femmes qui reconnaissent d'être libres dans leur mouvement. Cependant, nous remarquons qu'il y a aussi 16,67% des femmes, soit 03 femmes qui déclarent d'être limitées dans l'exercice de droit à la liberté de mouvement.

5. *Exercice de droit à la sécurité*

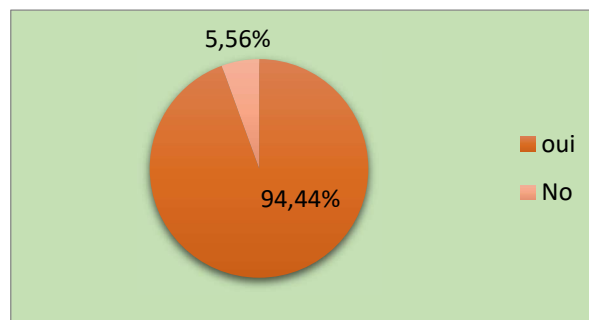
Graphique N°4: Exercice du droit à la sécurité



La simple lecture de ce graphique nous laisse comprendre que 11,11% des femmes soit 2 femmes enquêtées se sentent en sécurité contre 88,89% des femmes soit 16 femmes enquêtées se sentent en insécurité..

6. *Exercice de droit à la justice*

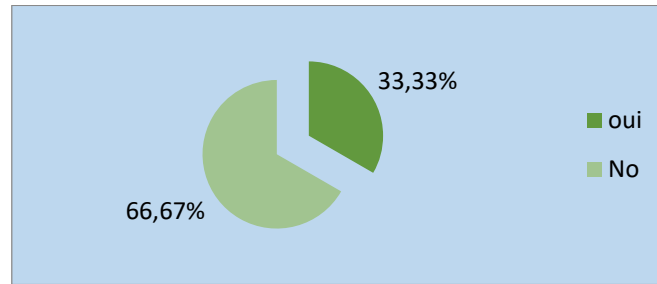
Graphique N°5: exercice de droit à la justice



En parcourant le graphique se rapportant à la justice, 94,44% des femmes soit 17 femmes reconnaissent avoir ou bénéficié de leur droit à la justice contre 5,56% des femmes soit une femme qui ne bénéficie pas de son droit à la justice.

7. *Exercice de Droit de participation aux affaires publiques*

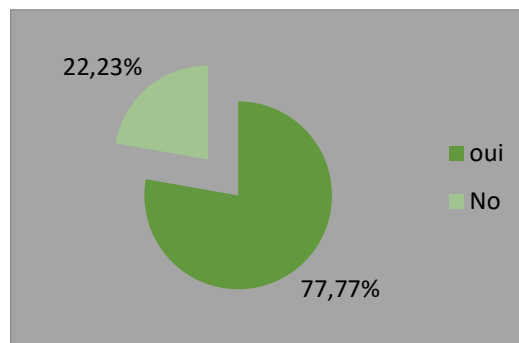
Graphique N°6: Exercice du droit de participation aux affaires publiques



Le graphique N°6 fait part de la participation des femmes dans les affaires publiques. Ainsi 33,33% des femmes confirment leur participation active dans les affaires contre 66,67% des femmes soit 12 femmes contre 6 femmes qui ne participent pas dans les affaires publiques.

8. *Exercice du droit à la liberté de réunion*

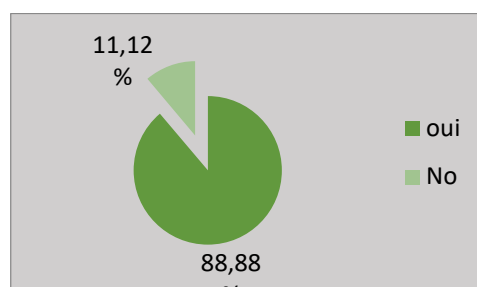
Graphique N°7: Exercice du droit à la liberté de réunion



Sur le graphique N°7, il figure 77,77% des femmes qui reconnaissent participer aux réunions. Par contre, 22,23% des femmes soit 4 quatre femmes ne participent aux réunions.

9. *Pratique du droit à l'information*

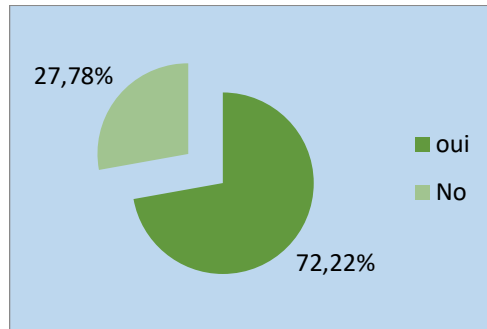
Graphique N°8: Pratiques du droit à l'information



Conformément au graphique ci-dessus, il se dégage un taux de 88,88% des femmes sachant lire et écrire bénéficient de droit d'information.

10. *Exercice de droit à la liberté d'adhésion aux associations*

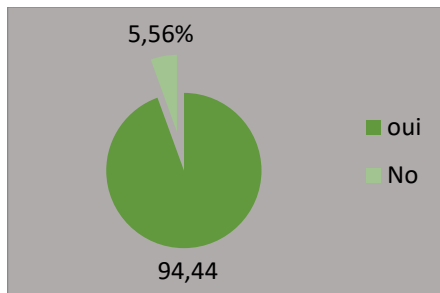
Graphique N°9: Exercice du droit à la liberté d'adhésion aux associations



Compte tenu du graphique ci-dessus, il est fait un constat de 72,22% des femmes qui participent librement aux réunions des associations contre 27,78% des femmes, soit 5 femmes contre 13 femmes.

11. *Exercice de droit à la liberté de conscience et de religion*

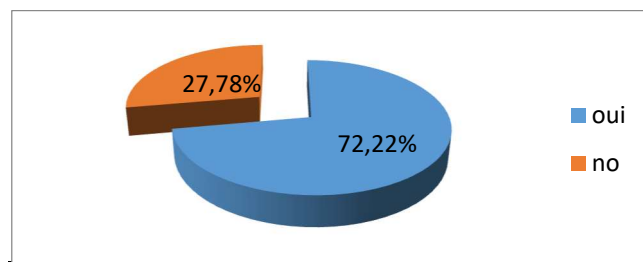
Graphique N°10: Exercice du droit à la liberté de conscience et de religion



Le graphique N°10 montre 94,44% des femmes enquêtées, soit 17 femmes qui exercent le droit de conscience contre 5,56% des femmes, soit une femme sur 18 femmes.

12. *Exercice de droit de participation à la vie politique*

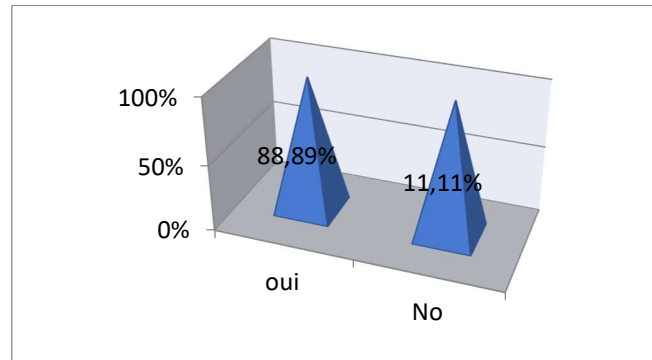
Graphique N°11: Exercice de droit de participation à la vie politique



La lecture du graphique indique 72,22% des femmes, soit 13 femmes qui reconnaissent le droit de participation à la vie politique contre 27,78%, soit 5 femmes.

13. *Pratiques des droits économiques*

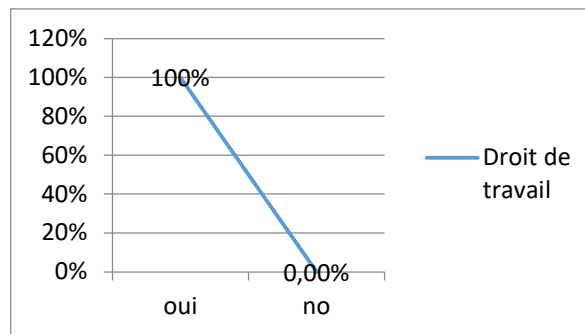
Graphique N°12: pratiques de droits économiques



Le graphique N°12, 88,89% des femmes, soit 16 femmes enquêtées disposent des droits économiques. Cependant, 11,11% des femmes interrogées, 2 femmes qui sont privées de droits économiques.

14. *Pratiques du droit de travail*

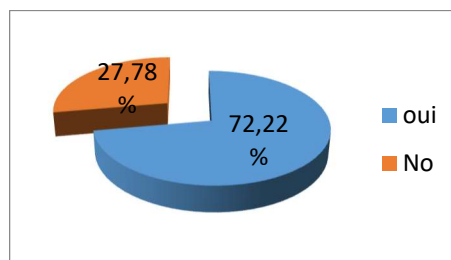
Graphique N°13: Pratiques du droit de travail



Le droit de travail est reconnu à toutes les femmes. Le graphique montre le taux de 100% des femmes, soit 18 femmes qui bénéficient de droit de travail.

15. *Bénéfices du droit à un salaire*

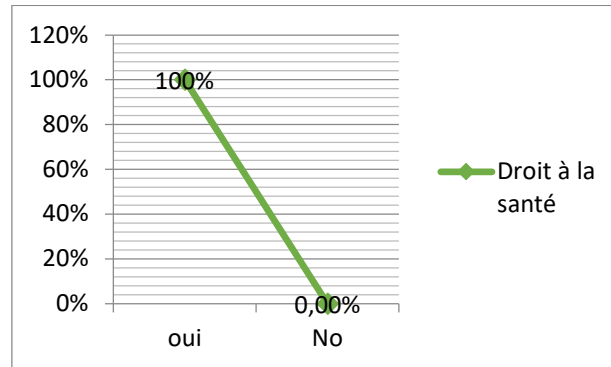
Graphique N°14: Bénéfices du droit à un salaire



Par rapport au droit de salaire, 72,22% des femmes disposent leur droit de salaire, soit 13 femmes interrogées contre 27,78% des femmes, 4 femmes qui sont privées de leur droit de salaire.

16. *Pratiques des droits à la santé*

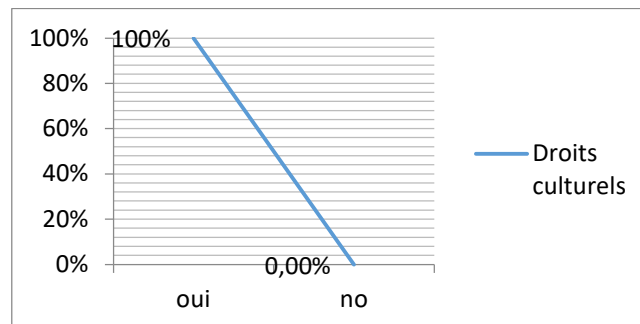
Graphique N°15: Pratiques des droits à la santé



Le graphique N° 117 indique que 100% des femmes ont droit à la santé contre 0,00% des femmes.

17. *Exercice des droits culturels*

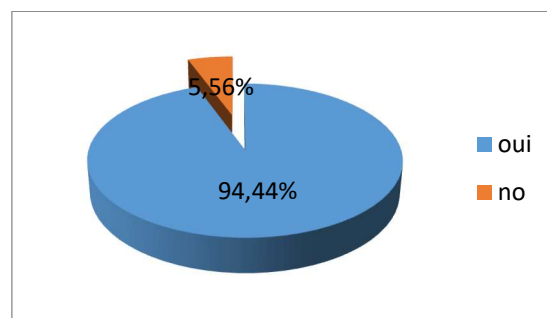
Graphique N°16: Exercice des droits culturels



Le graphique N°16 indique 100% des femmes qui font la promotion des droits culturels contre 0,00% des femmes.

18. *Respect de ses semblables*

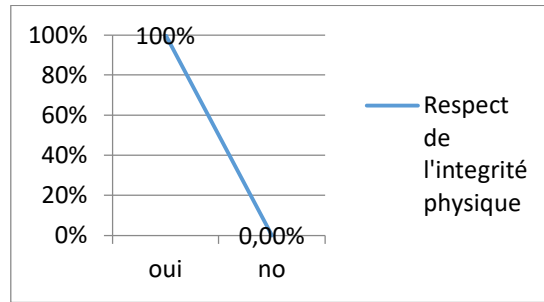
Graphique N°16: Respect de ses semblables



Le graphique N°16 fait part de 94,44% des femmes enquêtées qui respectent leurs semblables contre 5,46% des femmes.

19. *Respect de l'intégrité physique des parents*

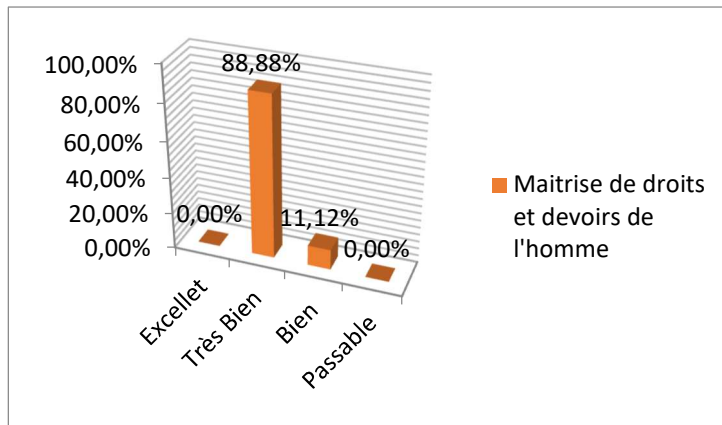
Graphique N°17: Respect de l'intégrité physique



La lecture du graphique N°17 permet de comprendre que 100% des femmes respectent l'intégrité physique de leurs parents.

20. *Maitrise de droits et devoirs de l'homme*

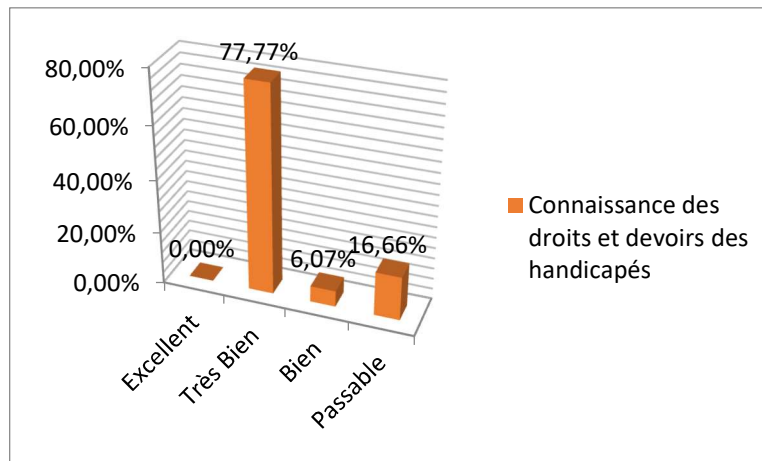
Graphique N°18: Maitrise de droits et devoirs de l'homme



Le graphique N°18 montre 88,88% des néo-alphabétisées qui maîtrisent les devoirs et les droits de l'homme contre 11,12% des néo-alphabétisées qui ont affirmé avoir bien la maîtrise de droits et devoirs de l'homme. Soit 16 femmes qui maîtrisent très bien les droits et devoirs de l'homme contre 12 femmes.

21. *Connaissance des droits et devoirs des handicapés*

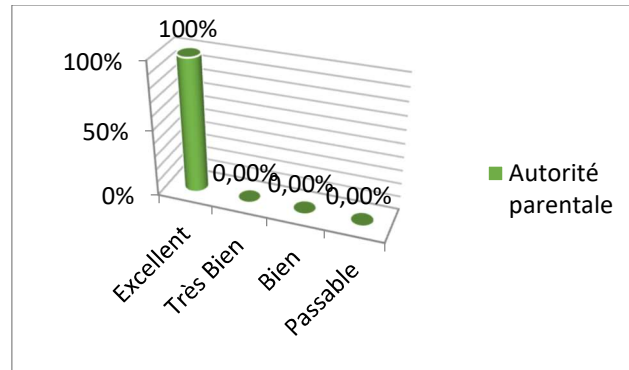
Graphique N°19: Connaissance des droits et devoirs des handicapés



Le graphique N°19 indique 14 femmes, soit 77,77% des femmes enquêtées qui connaissent très bien les droits et les devoirs des handicapés. Cependant 16,66% des femmes enquêtées soit trois(03) femmes ont un niveau passable par rapport aux devoirs et droits des handicapés. Une femme sur 18 femmes enquêtées a un niveau bien, soit 6,07% des femmes.

22. *Reconnaissance de l'autorité parentale par rapport aux enfants*

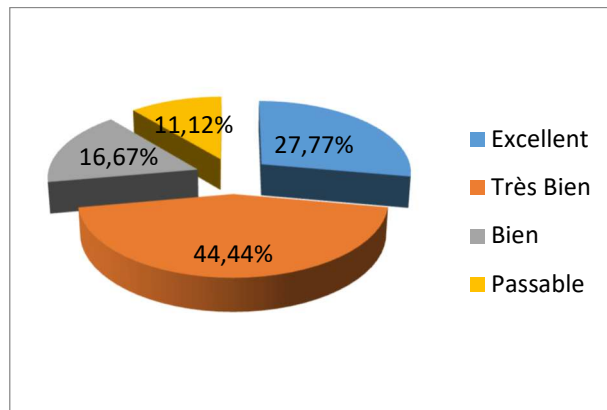
Graphique N°20: Reconnaissance de l'autorité parentale



Le graphique N°20 fait part de 100% des femmes qui reconnaissent l'autorité parentale par rapport aux enfants.

23. *Alimentation des enfants*

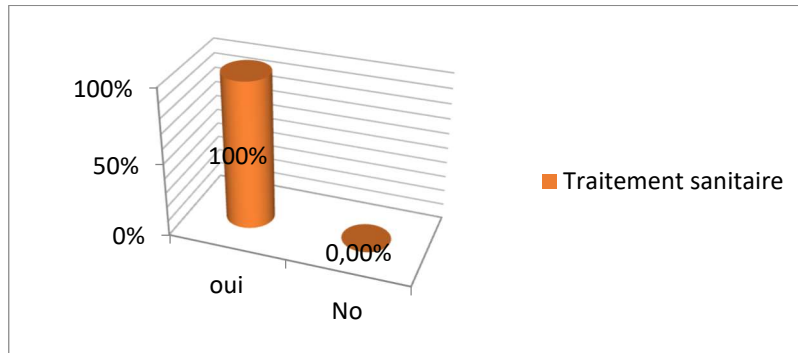
Graphique N°21: Alimentation des enfants



Le graphique N°21 montre 27,77% des femmes, soit 5 femmes qui reconnaissent nourrir leurs enfants de manière excellente. Cependant, 44,44% des femmes interrogées, soit 8 femmes qui ont confirmé nourrir leurs enfants de façon très bien contre 16,67% des femmes, soit 3 femmes enquêtées confirment bien nourrir leurs enfant contre 11, 12% des femmes soit 2 femmes.

24. *Traitement sanitaire des enfants*

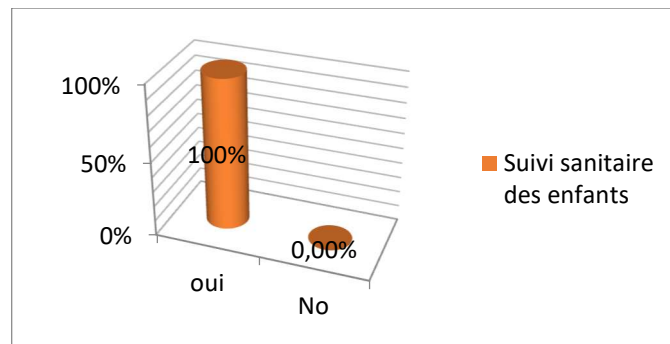
Graphique N°22: Traitement sanitaire des enfants



Le graphique N°22 présente un taux de 100% des femmes qui assurent la sécurité sanitaire de leurs enfants contre 0,00% des femmes.

25. *Suivi sanitaire des enfants*

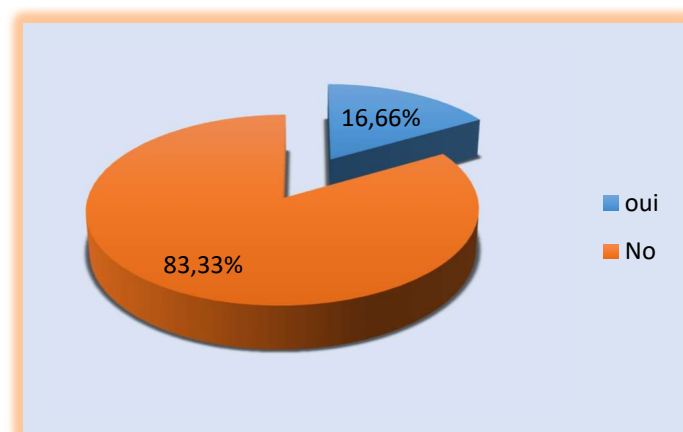
Graphique N°23: Suivi sanitaire des enfants



Le graphique N°22 mentionne 100% des femmes enquêtées, soit 18 femmes qui suivent la santé de leurs enfants contre 0,00% des femmes.

26. *Exploitation des enfants*

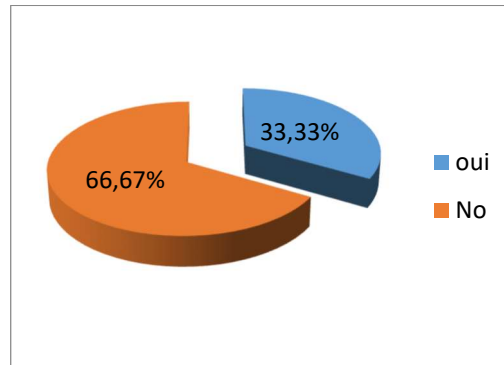
Graphique N°23 : exploitation des enfants



Le graphique N°23 montre 16,67% des femmes qui exploitent leurs enfants, soit 3 femmes contre 83,33% des femmes qui rejettent toute exploitation des enfants.

27. *Contrôle et suivi des enfants à l'école*

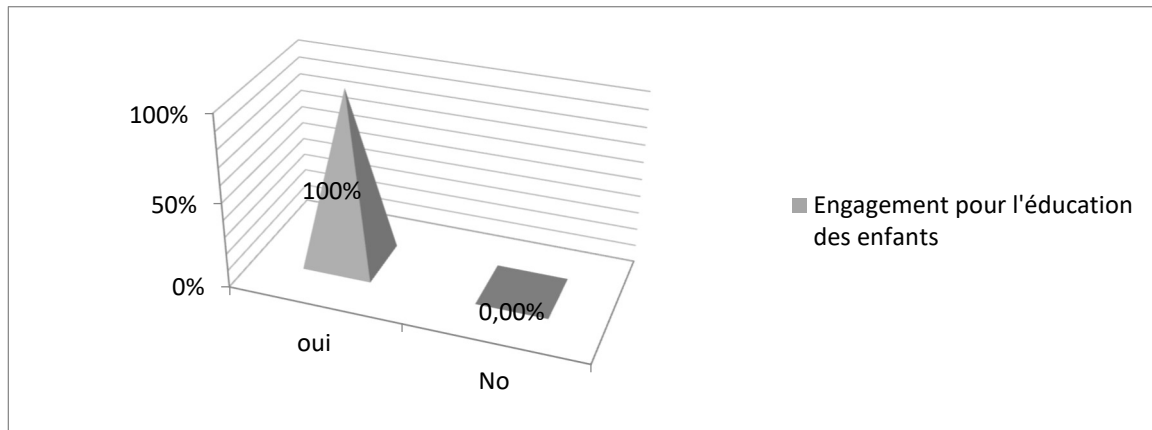
Graphique N°24: Contrôle et suivi des enfants à l'école



Le graphique N°24 montre 33,33% des femmes, soit 6 femmes qui contrôlent et suivent leurs enfants à l'école contre 12 femmes, soit 66,67% des femmes.

28. *Engagement des néo-alphabétisées pour l'éducation des enfants*

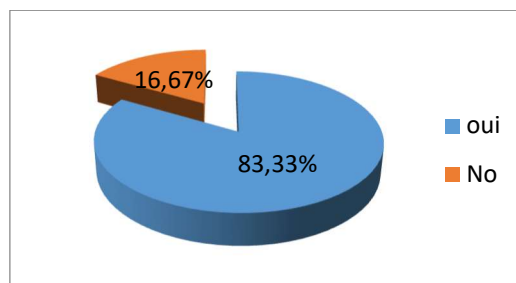
Graphique N°25: Engagement des néo-alphabétisées pour l'éducation des enfants



Le graphique N°25 montre 100% des femmes qui s'engagent pour l'éducation des enfants contre 0,00% des femmes.

29. *Participation des enfants aux travaux champêtres*

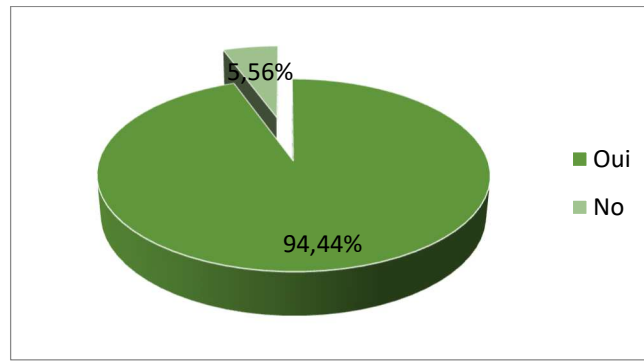
Graphique N°26: Participation des enfants aux travaux champêtres



Est fait mention sur le graphique, 83,33% des femmes, soit 15 femmes qui reconnaissent la participation de leurs enfants dans les travaux champêtres contre 16,67% des femmes, soit 3 femmes sur 18 femmes qui ne reconnaissent pas la participation des enfants dans les travaux champêtres.

30. *Préoccupation des néo-alphabétisée par rapport à la moralité des enfants*

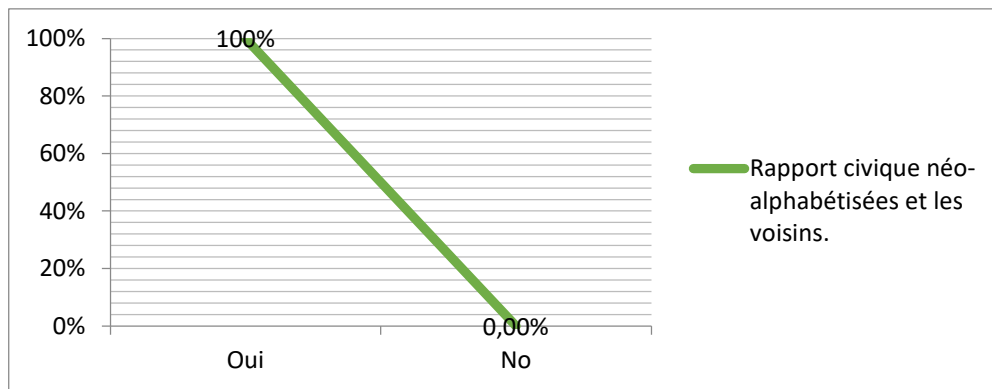
Graphique N°27: Préoccupation des néo-alphabétisées par rapport à la mortalité des enfants



Le graphique N°27 souligne 94,44% des femmes qui affirment se préoccuper de la moralité des enfants contre 5,56% des femmes, soit 17 femmes contre une femme.

31. Rapport civique de néo-alphabétisées et les voisins

Graphique N°28: Rapport civique des néo-alphabétisées



Sur les 18 femmes enquêtées, le graphique N°133 montre 100% des femmes qui entretiennent des bons rapports avec les voisins contre 0,00% des femmes.

Discussions

Le présent travail corrobore ceux développés par plusieurs auteurs chercheurs africains autant dans les textes juridiques et scientifiques. Cependant, dans l'article 4 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, il est stipulé que : *la personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne. Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit.* 88,88% des femmes, soit 16 femmes reconnaissent que la vie humaine est sacrée contre 11,12% des femmes, soit 02 femmes qui ignorent que la vie humaine est sacrée. 61,11% des femmes ont déclaré avoir une idée sur l'intégrité physique et morale de l'homme contre 38,89% soit 07 femmes qui continuent à ignorer ce droit. Conformément à la charte africaine de droit de l'homme et des peuples, l'article 16 signale que : *Toute personne a le droit de jouir de meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.*

83,33% des femmes, soit 15 femmes qui reconnaissent d'être libres dans leur mouvement. Cependant, nous remarquons qu'il y a aussi 16,67% des femmes, soit 03 femmes qui déclarent d'être limitées dans l'exercice de droit à la liberté de mouvement. L'esprit de la charte africaine de droits de l'homme se fait marqué dans son article 12 que : *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État sous réserve de se conformer aux règles édictées par la loi.* Les résultats 11,11% des femmes soit 2 femmes enquêtées se sentent en sécurité contre 88,89% des femmes soit 16 femmes enquêtées se sentent en insécurité. Il faut se rappeler que l'article 6 de la charte stipule que : *Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut être privé de sa liberté sauf pour des motifs et dans des conditions préalablement déterminés par la loi, en particulier nul ne peut être arrêté arbitrairement.* La participation des femmes dans les affaires publiques. Ainsi 33,33% des femmes confirment leur participation active dans les affaires contre 66,67% des femmes soit 12 femmes contre 6 femmes qui ne participent pas dans les affaires publiques. L'article 15 de la même charte souligne que : *Toute personne a le droit de travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes et de percevoir un salaire égale pour un travail.* Les réunions des associations est aussi un élément de mesure de participation des femmes. L'article 11 de la charte africaine souligne que : *Toute personne a le*

droit de se réunir librement avec d'autres. Ce droit s'exerce sous la seule réserve des restrictions nécessaires édictées par les lois et règlements, notamment dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté d'autrui, de la santé, de la morale ou des droits et libertés des personnes. Il se dégage un taux de 88,88% des femmes sachant lire et écrire bénéficient de droit d'information et ceci corrobore avec l'esprit de l'article 9 : *Toute personne a droit à l'information ; Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements.* Il est fait un constat de 72,22% des femmes qui participent librement aux réunions des associations contre 27,78% des femmes, soit 5 femmes contre 13 femmes. L'article 10 stipule: *Toute personne a le droit de constituer librement des associations avec d'autres, sous réserve de se conformer aux règles édictées par la loi.* L'article 29 qui impose le devoir de « *respecter à tout moment ses parents, de les nourrir, de les assister en cas de nécessité, » « préserver et renforcer la solidarité sociale et nationale, singulièrement lorsque celle-ci est menacé»* (article 29 alinéa 1 et 4)

Article 13 : enfants handicapés(P.9)

1. Tout enfant qui est mentalement ou physiquement handicapé a droit à des mesures spéciales de protection correspondant à ses besoins physiques et moraux et dans les conditions qui garantissent sa dignité et qui favorisent son autonomie et sa participation active à la vie communautaire.

Les programmes d'alphabétisation ont ouvert un grand accès aux femmes. C'est une forme de révolutions qui s'était opérée en France, c'est une forme de la guerre d'indépendance américaine et la révolution cubaine selon MVE EBANG, B, (2016, P.255)

Conclusion

Aux termes de cette recherche, il convient de noter avec force que l'alphabétisation fonctionnelle permet aux femmes tchadiennes en générale et celles de la province du Mayo Kebbi Est, sous le poids quotidien des normes sociales dictées par les coutumes et les rites propres aux communautés toupouri, moundang et kera, arrachent les places dans les instances de décisions suite à l'acquisition des compétences instrumentales. Les résultats obtenus auprès des femmes enquêtées. 72,22% des femmes qui participent librement aux réunions des associations contre 27,78% des femmes, soit 5 femmes contre 13 femmes. 33,33% des femmes confirment leur participation active dans les affaires contre 66,67% des femmes soit 12 femmes contre 6 femmes qui ne participent pas dans les affaires publiques. 11,11% des femmes soit 2 femmes enquêtées se sentent en sécurité contre 88,89% des femmes soit 16 femmes enquêtées se sentent en insécurité. La formation des femmes de la Province du Mayo Kebbi Est est un impératif à l'ère du changement climatique avec ses conséquences sur la vie de la population tchadienne.

Références

- Ndikwé, T. (2020). Les organisations de micro finance et la lutte contre la pauvreté au Tchad : cas d'express Mia et de Student coopérative à N'Djamena. Thèse de Doctorat, Université Gaston Berger de Saint Louis de Sénégal.
- John Pitseys, « Démocratie et citoyenneté » dans DOSSIERS DU CRISP, 2017/1(N°88), pages 9-113.
- Jacques, K. (2018). *Politiques de l'éducation et développement du capital humain : le cas de la République Démocratique du Congo(RDC)*. In Marché et organisation, 2018, P.87-108 .
- MVE EBANG,B,(2016), « La révolution, un nouveau mode d'alternance démocratique face à l'immobilisme des régimes politiques africains » . In Revue le politiste, Vol.1, N°1, 206 .